

Messieurs les sénateurs, depuis la dernière session du Parlement, un nuage sombre s'est étendu au-dessus de la maison royale d'Angleterre, et je suis sûr que les loyaux sujets de Sa Majesté en Canada sympathisent de tout cœur avec elle dans la grande affliction qui la frappe, par suite de la mort du prince John. De son côté, le Canada n'a pas échappé aux coups impitoyables du sort.

Nous sommes assemblés, ici, aujourd'hui, dans une Chambre assombrie par ses tentures de deuil suspendues, et que l'on voit flotter dans toutes les parties du Canada, à l'occasion de la perte du grand chef du parti libéral—sir Wilfrid Laurier. Par cette mort, l'une des figures les plus remarquables disparaît de notre monde politique. La physionomie imposante de cet homme et la distinction de son salut dans les corridors du Parlement ne seront plus remarquées par ses survivants. Il fut un chef politique étonnant, idéal même. Sa personnalité était charmante et lui ont procuré un grand nombre d'amis politiques et personnels. Par sa mort, le Canada a perdu l'un de ses fils les plus fameux et les plus brillants. Ceux qui eurent la bonne fortune de venir en contact avec sir Wilfrid ressentirent l'étonnante influence de son humeur agréable et de son caractère élevé. On peut dire qu'il impressionnait vivement le peuple canadien et particulièrement ceux de sa race plus que ne l'ont jamais fait les autres hommes publics. La tendresse de sir Wilfrid Laurier était intense, et cette qualité lui permit de toucher les masses plus même que ne le pût faire aucun autre chef politique, si ce n'est sir John A. Macdonald. Ces deux grands Canadiens, ces deux figures prééminentes dans le monde politique du Canada—se ressemblaient sous plusieurs rapports. La vie de sir Wilfrid comme celle de l'illustre prédécesseur que je viens de mentionner, s'est éteinte comme disparaît le coloris d'une magnifique fleur qui brille devant les yeux, puis perd sa fraîcheur et meurt; mais la mort de ces deux hommes laisse derrière eux comme un arôme qui sera longtemps senti.

Pour ce qui concerne l'adresse qui est maintenant proposée, je désire donner mon adhésion à ce qu'a dit si éloquemment mon honorable ami (le proposeur de l'adresse) au sujet de la participation du Canada à la guerre. On pourrait s'étendre beaucoup plus longtemps sur ce sujet que ne l'a fait mon honorable ami; mais je n'empiéterai pas sur le temps de la Chambre en détaillant tout ce que le Canada a fait et tout ce qu'ont accompli eux-mêmes nos vaillants

L'hon. M. BRADBURY.

soldats. Le peuple canadien n'est pas une nation vantarde, ou disposé à se vanter des grands sacrifices qu'il a faits pour la cause de l'humanité. Nous imitons plutôt la Grande-Bretagne qui a supporté sur mer, sur terre et financièrement le poids de la guerre sans faire entendre le moindre murmure et sans se vanter. Nous, en Canada, sommes fiers d'être en état de dire qu'à l'heure du danger et de l'épreuve le Canada s'est montré digne du grand empire britannique, dont nous formons une partie intégrante. Nous sommes heureux de pouvoir dire que le Canada a fait son devoir.

Je désire qu'il me soit donné simplement un instant pour dire un mot sur un sujet mentionné dans l'adresse et se rapportant à la conférence de la paix. L'allusion faite à cette conférence, et le fait que le premier ministre du Canada y assiste, fait voir que le Canada est heureux d'être ainsi représenté, et c'est en même temps un signe de la haute compétence politique et de juriste que possède sir Robert Borden. Notre premier ministre est remarqué pour sa grande connaissance du droit international et privé, et il figure aujourd'hui comme un grand homme parmi les plus grands hommes d'Etat du monde qui siègent actuellement autour de la table de la conférence. Le fait que sir Robert a été choisi pour représenter l'empire britannique à la conférence devant être tenue avec les représentants de la Russie dans l'espoir de conclure des arrangements de nature à rétablir la paix dans ce dernier pays, indique la haute position qu'occupe actuellement sir Robert en Europe, et c'est incidemment un grand compliment à faire au Canada.

Un autre sujet d'une grande importance, mentionné dans l'adresse, est la franchise électorale. Le projet de loi électorale prévu dans l'adresse est l'une des importantes mesures dont le Parlement aura à s'occuper. L'adresse prévoit également une législation pour permettre pleinement aux femmes de voter et de leur conférer le droit de siéger dans le Parlement. J'approuve cette politique. Les efforts patriotiques et les grands sacrifices faits par les femmes durant la guerre ne leur ont pas simplement mérité le droit de vote; mais ces efforts et ces sacrifices ont démontré péremptoirement qu'elles sont en état de s'acquitter des devoirs sacrés qui incombent à tous les électeurs, et d'exercer leur droit de suffrage conformément aux meilleurs intérêts du pays.

Ces vaillantes femmes, messieurs les sénateurs, ne doivent pas être placées sur un pied d'égalité avec les femmes venues de pays ennemis et qui sont établies aujour-